

NEWSLETTER CDG86

ÉDOUARD RENAUD, PRÉSIDENT,
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX



2026
Ayez le réflexe
CDG86!



Matinales RH de Février 2026 : Ne manquez pas les premières Matinales RH de l'année !



[S'inscrire à la Matinale RH de Février !](#)

Protection sociale complémentaire : Généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de prévoyance

La loi de décembre 2025 rend obligatoire la prévoyance collective pour les agents territoriaux, avec une participation minimale de l'employeur fixée à 50 % de la cotisation. Elle sécurise la couverture des agents tout en maintenant le dispositif actuel pour la complémentaire santé.

[Pour plus de détails : Cliquez ici](#)



Cotisation patronale : Versement mobilité régional et rural au 1er janvier 2026

Le 13 octobre 2025, le conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'instaurer le VMRR pour les employeurs publics qui emploient 11 agents et plus dans le ressort territorial régional, au taux de 0,15%, à compter du 1er janvier 2026.

[Pour plus de détails : Consultez notre site](#)



Le Mag RH de Décembre 2025 est disponible sur notre site internet

Retrouvez dans ce Mag RH l'actualité statutaire, la jurisprudence, la Foire aux Questions et le focus du mois sur la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

[Découvrez le Mag RH de Décembre !](#)



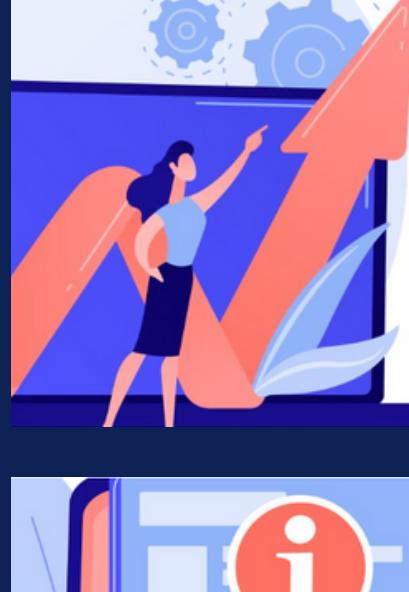
Mutuelle Santé : Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'employeur territorial a l'obligation de proposer à ses agents de participer financièrement à leur mutuelle santé à raison de 15 euros par mois minimum.

Aussi, le CDG86 a conclu un contrat groupe avec la MNT. À ce jour, 269 structures ont déjà adhéré. Il n'est pas trop tard pour rejoindre ce contrat.

Les avantages du contrat groupe :

- Couverture optimale et conforme aux règles juridiques
- Mutualisation = tarifs attractifs et stables
- Solution clés en main pour les structures et les agents

Pour tout renseignement complémentaire : psc@cdg86.fr



Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 et versement d'une indemnité différentielle

Il est rappelé que la rémunération des agents publics ne peut pas être inférieure au SMIC. Si le minimum de traitement n'est pas revalorisé, une indemnité différentielle devra être versée aux agents publics.

[Consulter notre site internet pour plus d'infos](#)



Augmentation du plafond de la sécurité sociale pour 2026

Le plafond de la Sécurité sociale correspond au montant maximal des rémunérations ou gains à prendre en compte pour le calcul de certaines cotisations. Ce plafond affiche une augmentation d'environ 2,04% par rapport au niveau de 2025.

[Consulter notre site internet pour plus d'infos](#)

Autorisations d'Absence : 5 jours accordés aux agents engagés dans une procédure d'adoption

Le décret n° 2025-1439 du 31 décembre 2025 fixe le nombre maximal d'autorisations d'absence dont bénéficient les salariés sollicitant l'agrément en vue d'une adoption à 5 par procédure d'agrément.

[Consulter notre site internet pour plus d'infos](#)



Visite médicale d'information et de prévention : Désormais tous les 5 ans. Sauf, pour les agents nécessitant une surveillance médicale renforcée

[Consulter notre site internet pour plus d'infos](#)



Modification de certaines règles relatives à la disponibilité dans la fonction publique

[Consulter notre site internet pour plus d'infos](#)



Les tarifs 2026 du CDG86 !

Retrouvez nos tarifs mis à jour pour 2026 ! Affiliés, non-affiliés et nouvelles prestations du CDG, tout y est ! N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin !

[Consulter les tarifs](#)

2026 affiliés

[Pour aller plus loin](#)

Retrouvez le calendrier prévisionnel du CDG86 !

Le CDG86 vous propose un calendrier prévisionnel regroupant les principaux rendez-vous et les dates des instances qui pourraient vous être utiles. Il est mis à jour régulièrement.

[Consulter le calendrier prévisionnel 2026](#)

